

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

28 AVRIL 2011

## COMPTE-RENDU

**Étaient présents** : Jean-Claude LAMOURE, Christophe ETIENNE, Gorges LAURENT, Claude REMY, Jean-Marc BROCHOT, Régis BAUDRION, François MARQUET, Daniel BAUDINET, Yves RAGE, Bernard BIGUEUR, Pascale BORDET, Gilles CARRE, Robert MIGNON, Bernard CHOLET, Geneviève PELTIER, Alain PORRET-BLANC, Geneviève CARDAMONE, Christophe LUCAND, Bernard MOYNE, Jean-Claude ROBERT, Yves STIEFVATER, Marie-Josèphe VACHET, Gilbert GOUJON, François de la GRANGE, Gérard TARDY, Michel PAUSET, Jacqueline GASCON, Christian PARIS.

**Étaient excusés** : Bernard DUFOUR, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET suppléée par Yves RAGE, Jean-Louis GAY, Michel PERSONNIER, Michel SAUMON, Nadine DUPREY, Nicole BICHET, Aleth DETOT, Bruno AUBRY, Sylviane PAUL-MONCEAUX.

### Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2011

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2011 est adopté à l'unanimité des présents.

Le Président demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : celui de la chaufferie bois de Chambœuf. Accord du Conseil Communautaire.

### Décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire

Le Président donne lecture à l'assemblée des décisions prises par délégation de compétence du Conseil Communautaire :

Décision n° DC 1-10-349-01 du 15 décembre 2010 : acceptant un contrat avec la Société GINGER CEBTP, sise 4, rue du Docteur Quignard – 21000 DIJON représentée Monsieur Henri Pierre GEORGET, portant sur une mission de reconnaissance des sols ainsi qu'une étude géotechnique au pôle scolaire de l'ETANG-VERGY en vue de travaux de transformation du patio. Le montant des honoraires s'élève à 2 390 € H.T.

Décision n° DC 1-11—046-01 du 15 février 2011 : acceptant un contrat de Maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet MERLIN, sis 12, rue de Gray – 21000 DIJON représentée Monsieur VILLET. La Maîtrise d'œuvre porte sur le renouvellement des conduites et les branchements d'alimentation en eau potable de conduites d'eau potable de la RD 974 à GEVREY-CHAMBERTIN. Le montant des honoraires s'élève à 5 700 € H.T.

Décision n° DC 1-11—048-01 du 17 février 2011 : acceptant l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet J-E BESSON pour la création d'une salle de classe, d'une salle d'accueil périscolaire et l'agrandissement d'un groupe sanitaire au Pôle scolaire de l'ETANG-VERGY. L'avenant fixe le forfait définitif de rémunération à 34 833,45 € H.T. suite à l'actualisation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

Décision n° DC 1-11—053-01 du 22 février 2011 : acceptant les contrats proposés par le groupement solidaire constitué entre DIAC LOCATION et RENAULT RETAIL GROUP sis 139 avenue Jean Jaurès à DIJON représenté par Monsieur Marc LEMOINE. La prestation porte sur la location de 6 véhicules utilitaires pour une durée de 60 mois :

- KANGOO EXPRESS (+options) loyer mensuel de 274,05 € HT,
- KANGOO EXPRESS (+options) loyer mensuel de 265,35 € HT,
- KANGOO EXPRESS (+options) loyer mensuel de 276,09 € HT,

- KANGOO EXPRESS (+options) loyer mensuel de 283,00 € HT,
- KANGOO EXPRESS (+options) loyer mensuel de 235,41 € HT,
- MASTER FOURGON (+options) loyer mensuel de 470,23 € HT,

Décision n° DC 1-11—056-01 du 25 février 2011 : acceptant la convention proposée par l'association la Roche du trésor, sise 5 rue du Pré 25510 PIERREFONTAINE LES VARANS. La prestation porte sur l'accueil d'un groupe jeune pour un séjour découverte du 2 mars au 4 mars 2011. Le contrat est conclu pour un montant de 2 516,50 € TTC.

Décision n° DC 1-11—073-01 du 14 mars 2011 : acceptant le remboursement d'une indemnité de sinistre par la Compagnie d'Assurance MACIF CENTRE, 7 rue Colbert -03406 IZEURE. L'indemnité de sinistre se monte à 69,44 € et correspond au remboursement des frais de réparation d'un extincteur au pôle scolaire de l'ETANG-VERGY.

Décision n° DC 1-11—096-01 du 6 avril 2011 : acceptant le remboursement d'une indemnité de sinistre par la Compagnie d'Assurance GROUPAMA GRAND EST, sise 30 Bd de Champagne – BP 97830 – 21 078 DIJON CEDEX. L'indemnité de sinistre se monte à 4 200 € et correspond au remboursement d'un véhicule sinistré déclaré en épave.

Décision n° DC 1-11—096-02 du 6 avril 2011 : acceptant le remboursement d'une indemnité de sinistre par la Compagnie d'Assurance GROUPAMA GRAND EST, sise 30 Bd de Champagne – BP 97830 – 21078 DIJON CEDEX. L'indemnité de sinistre se monte à 642,32 € et correspond au remboursement des frais de réparation d'un véhicule.

## ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE, ACTION SOCIALE, AFFAIRES SCOLAIRES

### PROJET SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE CHAMBOEUF : ESTIMATIONS FINANCIERES

Suite à une demande du Conseil Communautaire, une étude a été faite pour estimer le coût de fonctionnement annuel du futur pôle scolaire de Chamboeuf, en comparaison avec la situation actuelle (coût de fonctionnement des deux sites : Quemigny et Chamboeuf).

Geneviève CARDAMONE présente un tableau comparatif et les estimations telles qu'elles ont pu être réalisées. Le coût de fonctionnement, compte tenu du regroupement des locaux sur un même lieu et de la suppression des 8800 € de transport vers l'Etang-Vergy pour le repas de midi, devrait être sensiblement le même.

Geneviève PELTIER demande combien d'enfants sont concernés par la restauration scolaire. Il lui est indiqué qu'il y a entre 24 à 30 rationnaires sur une centaine d'enfants qu'accueille le RPI, mais que le nombre va vraisemblablement croître compte-tenu de l'amélioration du service et de l'évolution de la population scolaire dans les Hautes-Côtes. L'espace restauration sera dimensionné en fonction de ces prévisions puisqu'il est prévu pour 60 enfants. Il sera également possible de prévoir 2 services, comme cela se pratique sur les autres sites. Globalement, sur le territoire, il y a un peu plus d'un enfant scolarisé sur 3 qui utilise le service de restauration.

Christophe ETIENNE attire l'attention du Conseil Communautaire sur la nécessité de prévoir, prochainement, des travaux sur le RPI Fixin/Brochon où les conditions d'accueil devraient être là aussi améliorées. Il demande que la création du pôle scolaire de Chamboeuf qui recueille son assentiment ne signifie pas l'abandon des autres sites scolaires. Il demande comment la suppression de la classe de Quemigny-Poisot est ressentie dans les six communes concernées par le regroupement.

Christian PARIS rappelle que les communes concernées et les parents d'élèves ont approuvé ce projet à la quasi unanimité, même si les habitants du village de Quemigny voient fermer leur école avec regret. Les avantages en matière pédagogique, administrative et surtout d'amélioration de la vie des élèves l'ont, au final, emporté sur d'autres considérations.

Geneviève CARDAMONE apporte des précisions supplémentaires. Il est rappelé, en particulier, le fait que l'Etang-Vergy ne pouvait plus accueillir tout le monde et que la création du pôle scolaire – compte-tenu des subventions qui lui sont attachées – ne coûtera guère plus que la seule construction de l'accueil périscolaire qui lui, se révélait incontournable..

A l'issue de cet échange, Jean-Claude ROBERT demande au Conseil Communautaire de prendre acte de l'étude réalisée, de prendre la décision d'engager le projet de pôle scolaire à Chambœuf et d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions afférentes.

Le conseil communautaire donne un avis favorable à l'unanimité.

## TARIFS DES CAMPS, SÉJOURS D'ÉTÉ ET ATELIERS

Geneviève CARDAMONE présente les propositions de tarifs des camps, séjour d'été et ateliers pour les accueils de loisirs comme indiqué sur les tableaux joints en annexe. Les propositions de forfaits sont faites sur la base des forfaits des années précédentes avec une augmentation de 8% comme pour le séjour neige. La commission n'ayant pu être réunie avant ce Conseil Communautaire, l'avis de ses membres a été sollicité par e-mail. Ceux qui ont répondu ont exprimé un avis favorable. Cependant, Frédéric MAZUIR a estimé l'augmentation de 8 % conséquente. Il est indiqué que deux nouveautés ont été ajoutées au programme estival : le séjour à dominante roller/vtt à Chagny et le séjour mini motos/ photos à Salives.

Pascale BORDET intervient pour souligner qu'il faut veiller à ce que ces augmentations de tarifs ne finissent pas par créer un obstacle à l'inscription des enfants. Plusieurs interventions font écho à ce souci et il est remarqué que ces séjours et activités sont, pour des raisons financières sans doute, mais aussi culturelles, plus demandés par des familles ayant déjà une certaine position sociale.

Les propositions de tarifs sont adoptées à l'unanimité.

Christophe LUCAND expose les projets de camps jeunes pour 2011. Il précise que ces camps s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans. Les tarifs augmentent de 8% par rapport à 2010. Le premier séjour est organisé en collaboration avec le comité de jumelage Gevrey/Nierstien. Le second a lieu à Alise Sainte Reine. Le troisième se situe à Vouglans.

Christophe ETIENNE fait remarquer que d'autres communes ont aussi un comité de jumelage et que le Conseil Communautaire, s'il en était saisi, pourrait adopter la même position en ce qui concerne des actions identiques.

Les propositions de la commission sont adoptées à l'unanimité.

## TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Christophe LUCAND propose au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs de l'école de musique pour la période d'activité septembre 2011 – juin 2012, avec une augmentation de 3% pour les enfants et 5% pour les adultes. Il n'est pas prévu de changement en revanche pour la chorale, l'harmonie et l'orchestre junior.

Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité. Les nouveaux tarifs seront établis comme suit :

Ecole de Musique	Solfège et Instrument	Solfège seul	Instrument seul		Chorale		Jardin Musical	Eveil Musical
Public concerné	enfant	enfant	enfant	adulte	enfant	adulte	Enfants de 4 ans	Enfants de 5 et 6 ans
Communauté de Communes	232 € Soit 7€ de plus Qu'en 2010	70 € Soit 2€ de plus	192 € Soit 6€ de plus	311 € Soit 15€ de plus	30 € Tarif inchangé	35 € Tarif inchangé	72 € Soit 2€ de plus	72 € Soit 2€ de plus
Extérieur Communauté de Communes (+30%)	302 € Soit 10€ de plus soit 3,5% de hausse	91 € Soit 3€ de plus soit 3,5% de hausse	250 € Soit 6€ de plus soit 3,5% de hausse	404 € Soit 19 € de plus soit 5% de hausse	30 € Tarif inchangé	35 € Tarif inchangé	94 € Soit 3€ de plus Soit 3,5% de hausse	94 € Soit 3€ de plus Soit 3,5% de hausse
Harmonies Municipales et Orchestre Junior	120 € Tarif inchangé			150 € Tarif inchangé				
Formules de paiement	3 formules - au comptant - en 4 fois - Mensualisé	paiement à l'inscription	3 formules - au comptant - en 4 fois - Mensualisé		paiement à l'inscription			

Tarif en hausse de 3%
tarif en hausse de 5%
Tarif en hausse application des 30% de surcoût
Tarif inchangé

## TARIFS DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

Il est ensuite proposé au Conseil Communautaire d'actualiser les tarifs des activités de loisirs adoptés le 17 juin 2010, de valider les nouveaux tarifs des activités de loisirs, qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Activités de loisirs	2010-2011		Augmentation	2011-2012		Arrondi à l'euro inférieur	extérieurs	Arrondi à l'euro inf.	Commentaire
	Tarif séance	Tarif saison		Tarif séance	Tarif saison				
4/6 ans	2.99 €	98.00 €	2.00 %	3.05 €	100.64 €	100 €	130.84 €	130 €	
7/15 ans	3.34 €	110.00 €	2.00 %	3.41 €	112.42 €	112 €	146.15 €	146 €	
15/25 ans	3.56 €	117.00 €	2.00 %	3.63 €	119.83 €	119 €	155.78 €	155 €	
adultes	4.32 €	142.00 €	2.50 %	4.43 €	146.12 €	146 €	189.96 €	189 €	
Amitié et loisirs	15.00 €		1.00 €	16.00 €	16.00 €	16.00 €	20.80 €	20 €	Pour l'année
Informatique perf	32.00 €		1.00 €	33.00 €	33.00 €	33.00 €	42.90 €	42 €	Stage de 4 séances
Œnologie appro.	241.00 €		2.50 %	247.03 €	247.03 €	247.00 €	321.10 €	321 €	Cycle de 6 séances
Œnologie découverte	147.00 €		2.50 %	150.68 €	150.68 €	150.00 €	195.00 €	195 €	Cycle de 6 séances
Piscine	3.56 €		2.00 %	3.63 €	43.57 €	43.00 €	55.90 €	55 €	Cycle de 12 séances

Pascale BOUR fait remarquer qu'il convient d'ajouter, au deuxième tableau, deux activités : le club de lecture et l'atelier « massage bébé ». Pour ces deux activités, les augmentations prévues suivent les mêmes principes que celles appliquées aux autres activités. (+ 2% pour les enfants, + 2,5 % pour les adultes). Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

## TARIFS DIVERS D'ANIMATIONS

Christophe LUCAND propose au Conseil Communautaire de valider divers tarifs nécessaires au déroulement des animations prévues pour 2011, et accepter les dons offerts par des sponsors pour le concert jeunes du 2 juillet 2011. Les tarifs sont établis comme suit :

### **TARIFS BUVETTE pour les manifestations suivantes :**

- FETE DU CENTRE SOCIAL 21 MAI FIXIN
- GALA DE DANSE 1<sup>ER</sup> JUILLET A MARSANNAY LA COTE
- CONCERT JEUNES 2 JUILLET A GEVREY CHAMBERTIN

### **BOISSONS**

Eau (ex : bouteille 25cl)	0.50 €
Boisson sans alcool (ex : canette ou verre de sodas, jus de fruit... 33 cl)	1.00 €
Boisson avec alcool (ex : canette ou verre de bière... 33 cl)	1.50 €

### **RESTAURATION**

Sandwiches, hot dog, barquette de frites,	1.50 €
Friandises (ex : sachet de bonbons, paquets de chips, petits gâteaux...)	1.50 €
Part de gâteau (crêpes, gaufres)	0.50 €

### **SECOURISME**

Dans le cadre des activités prévues pour 2011 un stage de secourisme (formation PSC1) est organisé. Il est proposé de fixer à 46 euros par personne (coût réel) le coût de l'inscription pour les 12 heures de stage.

## **GALA DE DANSE**

Le gala de danse est organisé le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011 à Marsannay la Côte, en partenariat avec la MJC de Nuits Saint Georges. Il est proposé de fixer le ticket d'entrée à 6 euros par adulte et 3 euros par enfant de plus de 12 ans. Il est précisé que ce gala de danse réunit les élèves d'un même professeur et que la salle de Marsannay-La-Côte est louée pour cet événement, le territoire n'ayant pas de salle qui convienne, le tarif de location étant couvert par les entrées.

Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **FISCALITÉ MIXTE ADDITIONNELLE ET CFE : VOTE DES TAUX**

Jean-Claude ROBERT rappelle que le Conseil Communautaire du 7 avril 2011 a voté le budget. Celui-ci avait été préparé à partir des éléments déjà connus communiqués par l'administration fiscale et la reconduction des montants 2010 s'agissant des dotations de l'Etat. Depuis cette date, des éléments nouveaux nous amènent à prendre des décisions que nous n'avions pas pu prévoir. Le plafonnement du taux de la CFA à 18,89% nous prive d'une recette qui était attendue. Quant à la dotation d'intercommunalité, elle diminue de 21 620 € tandis que la dotation de compensation diminue de 51 479 € par rapport à 2010. Soit une perte, pour notre budget tel que nous l'avons voté le 7 avril, d'environ 73 000 €.

Il expose que le bureau a longuement réfléchi. Compte tenu du fait que les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement ont été serrées au plus près, il n'est pas possible d'y toucher. Nous avons recalculé les taux de fiscalité additionnelle de telle manière que l'augmentation de ceux-ci – qui reste malgré tout raisonnable – permette de retrouver le produit fiscal global attendu. Ce sont donc les propositions que le bureau fait au Conseil Communautaire.

Michel PAUSET rappelle que le Conseil Communautaire a déjà voté une réactualisation des contributions des communes au budget communautaire et que celle-ci, fatalement, se répercute sur des budgets communaux déjà étriqués, et, par contrecoup, sur les contribuables. Ces augmentations de la fiscalité additionnelle vont encore peser sur les budgets des familles déjà éprouvés par les augmentations des prix du gaz, de l'électricité, du carburant... Cette situation devient insupportable, inacceptable tant pour les petites communes que pour les particuliers.

François DE LA GRANGE renchérit en disant qu'il est indispensable d'expliquer cette situation à nos concitoyens et propose que la Lettre de la Communauté de Communes s'y emploie.

Jean Marc BROCHOT propose qu'au moins on dénonce le non respect du gel des dotations tel qu'il avait été annoncé par le gouvernement.

Christophe ETIENNE approuve ces prises de position et précise que les jeunes ménages aujourd'hui sont en grandes difficultés pour faire vivre un foyer. Il demande que l'information soit largement diffusée.

Jean-Claude ROBERT rappelle que l'Etat a encouragé la création de Communautés de Communes avec une dotation. Mais celle-ci est revue à la baisse. Il a aussi encouragé la création de communautés de communes avec TPU, donc la mutualisation des ressources autour de larges compétences... Mais il supprime la TPU ! Et nous ne connaissons pas, à cette date, quel sera le montant de l'IFER et de la TASCOM. Bercy est incapable, aujourd'hui, de

donner des chiffres fiables. Nous ne les connaissons qu'en fin d'année. Il déplore cette situation.

Il donne ensuite quelques informations sur la réunion de la Commission Départementale d'Intercommunalité (CDIC) et indique que des regroupements forcés de communautés de communes auront lieu pour aboutir à ce qu'aucune d'elles n'ait moins de 5000 habitants.

Plusieurs intervenants demandent que soit prise une motion de protestation contre la politique de transfert de fiscalité des entreprises sur les ménages. Jean-Claude ROBERT propose oralement un texte qui recueille l'accord unanime du Conseil Communautaire (voir annexe en fin du compte-rendu).

A la suite de ce long échange, la décision d'augmenter de 6,1435 % les taux de la TH, du FB et du FNB, (celui de la CFE est porté au plafond de 18.89%) afin de retrouver des produits proches des sommes prévues au BP 2011 est adoptée à l'unanimité.

<b>TAXE</b>	<b>BASE 2011</b>	<b>Taux 2010</b>	<b>Produit sans hausse des tx.</b>	<b>Taux 2011 proposés</b>	<b>Produits proposés</b>
<b>CFE</b>	3 711 000 €	18.84 %	699 372 €	18.89 %	701 008 €
<b>TH</b>	12 094 000 €	8.62 %	1 042 503 €	9.15 %	1 106 601 €
<b>TFB</b>	11 130 000 €	1.22 %	135 786 €	1.29 %	143 577 €
<b>TFNB</b>	1 714 000 €	2.92 %	50 049 €	3.10 %	53 134 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 927 710 €</b>		<b>2 004 320 €</b>

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Depuis fin 2010, le chauffage au gaz de l'accueil périscolaire de Chambolle-Musigny a été remplacé par un chauffage électrique pour des raisons de sécurité. Or l'alimentation électrique de la garderie se trouve raccordée au compteur de la Mairie et celui-ci disjoncte régulièrement. Les consommations étant également beaucoup plus importantes, il est prévu d'installer un compteur électrique spécifique pour la garderie. A cet effet, il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux et d'autoriser le Président à effectuer les démarches administratives nécessaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU PÔLE SCOLAIRE DU VAL DE VERGY**

La Communauté de Communes a lancé en 2010 une opération d'extension du Pôle Scolaire du Val-de-Vergy comportant deux tranches distinctes : la création d'une nouvelle salle de classe par recoupement de la bibliothèque (tranche 1), et la création d'un accueil périscolaire par recouvrement du patio, ainsi que l'aménagement d'un bloc sanitaire (tranche 2).

Ces travaux sont inscrits dans le contrat AmbitionS conclu avec le Conseil Général, mais, ils y sont décrits comme une seule opération. A cet égard, il est nécessaire de valider un plan de financement global regroupant les deux tranches. Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'opération d'extension et d'aménagement du Pôle Scolaire du Val de Vergy tel décrit dans la fiche action n°5.2 du contrat AmbitionS,

- De solliciter la subvention du Conseil Général de Côte d'Or pour la création de la nouvelle classe et de l'accueil périscolaire,
- De valider le plan de financement suivant :

### DEPENSES :

#### Tranche n°1 : Création d'une classe par recoupement de la Bibliothèque :

- Maîtrise d'œuvre (J.E. BESSON)	12 860.00 €
- Mission SPS (COOREN)	520.00 €
- Etude Technique mission Access + Hand + L + LE + SEI (DEKRA)	460.50 €
- Tirage de plans (DIJON DESSIN)	8.60 €
- Travaux (devis après consultation)	<u>28 551.09 €</u>

**Sous total tranche n°1 :** **42 400.19 €**

#### Tranche n°2 : création d'un accueil périscolaire par recouvrement du patio et aménagement d'un bloc sanitaire :

- Maîtrise d'œuvre	21 973.45 €
- Etude de sol	2 390.00 €
- Mission SPS	800 €
- Etude Technique mission Access + Hand + L + LE + SEI (DEKRA)	2 039.50 €
- Travaux (devis après consultation) :	<u>206 168.89 €</u>

**Sous total tranche n°2 :** **233 371.84 €**

**TOTAL DEPENSES DE L'OPÉRATION :** **275 772.03 €**

### RECETTES :

- Conseil Général de Côte d'Or - Contrat Ambition pour la classe (60% du coût des travaux plafonné à 100 000 €)	25 440.11 €
- Conseil Général de Côte d'Or - Contrat Ambition pour l'accueil périscolaire : (60% du coût de travaux plafonné à 180 000 € HT) :	108 000.00 €
- Etat : Dotation Globale d'Equipement pour la classe : (20% du coût des travaux)	8 480 .04 €
- Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'accueil péri.: 25 % (25% du coût des travaux)	58 342.96 €
- Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or pour l'accueil périscolaire: 8.72%	20 354.51 €
- Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin : (Emprunt 2010 pour la classe : 8 480.04 €, fonds propres 2011)	55 154.41 €

**TOTAL RECETTES DE L'OPÉRATION :** **275 772.03 €**

Robert MIGNON fait remarquer que les sommes inscrites dans les deux tranches sous la rubrique « maîtrise d'œuvre » sont incompréhensibles (l'une étant semble-t-il trop élevée, l'autre trop basse. La somme totale ne semblant pas anormale et en l'absence de M. Durand, Jean-Claude ROBERT indique qu'il demandera des explications à l'architecte et que celles-ci seront transmises lors du prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement et décide d'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à ces réalisations.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET SON RESEAU DE CHALEUR

Jean Marc BROCHOT expose le projet de chaufferie bois et de son réseau de chaleur prévus sur le pôle scolaire de Chambœuf dans le cadre du contrat AmbitionS Côte d'Or.

Le Communautaire approuve ce projet et le plan de financement prévisionnel de l'étude d'ingénierie à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les aides du Conseil Régional de Bourgogne, de l'ADEME et de l'Europe au titre du FEDER.

## **ENVIRONNEMENT**

### **CONVENTION POUR L'ACCES A LA DÉCHETERIE DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Mme PELTIER informe le Conseil Communautaire que les négociations en cours avec la Communauté de Communes de Nuits Saint Georges concernant les tarifs d'accès à la déchetterie de Nuits-Saint-Georges sont toujours en cours. Le Conseil sera informé de l'issue de ces discussions.

### **RETRAIT DU SYNDICAT DES EAUX DE VOSNE-ROMANÉE**

Le contrat d'affermage de la gestion de l'eau des communes de Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny s'achève au 31/12/2011. A partir de cette date, la Communauté de Communes pourra intégrer la gestion de ces deux communes à la régie de l'eau. En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le retrait de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin du Syndicat de Eaux de Vosne-Romanée pour les communes de Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny à partir du 01/01/2012.

Les modalités techniques et financières de ce retrait sont actuellement en cours de discussion avec le Syndicat des Eaux de Vosne-Romanée. Elles seront fixées ultérieurement par convention avant la date effective du retrait.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le retrait de la Communauté de Communes du Syndicat Mixte des Eau de Vosne-Romanée pour les deux communes en question au 01/01/2012.

### **TARIF DE CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Considérant que le tarif de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été fixé à 100 € par délibération du 20/12/2010, et au vu des modalités techniques d'intervention nécessaires pour exécuter le contrôle des installations raccordées au réseau d'assainissement collectif, il est proposé au Conseil Communautaire de revaloriser le tarif du contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif et de le fixer à 70 € au lieu de 35 € actuellement.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour cette revalorisation.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES COMPTEURS DE SECTORISATIONS DE MOREY-SAINT-DENIS ET CHAMBOLLE-MUSIGNY**

Dans le cadre de la préparation de la reprise de la gestion de l'eau potable pour les communes de Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et au vu des rendements annoncés de 44% sur Morey-St-Denis et un peu plus de 50% pour Chambolle-Musigny, une démarche de recherche de fuites s'avère nécessaire et passera par l'installation de compteurs de sectorisation.

A cet effet, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter les subventions du Conseil Général de Côte d'Or et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UN AUDIT DE LA STEP DE BROCHON**

La STEP de Brochon connaît un certain nombre de dysfonctionnements depuis plusieurs mois, amplifiés par des phénomènes de pollution au détergent récurrents et qui provoquent des départs de boues dans le milieu naturel. Au vu des résultats des rapports d'exploitation et des constats effectués par le Syndicat du Bassin de la Vouge, il est nécessaire d'effectuer un audit complet du fonctionnement de la station afin de rétablir un fonctionnement optimal.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à solliciter les subventions du Conseil Général de Côte d'Or et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de cet audit.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **CREATION D'UN POSTE**

Faisant suite à la démission du Garde Technicien de la Réserve Naturelle à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Afin que les échéances des contrats correspondent au poste, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la suppression du poste de technicien supérieur créé le 29/01/2009 et la création d'un nouveau poste de technicien supérieur contractuel à temps plein pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois à compter du 23 mai 2011. Ce poste sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 318, et bénéficiera de l'Indemnité Spécifique de Service pour 343.16 € et de la Prime de Service et de Rendement pour 71.96 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider le tableau des emplois de la Communauté de Communes établi tel que suit.

## **TABLEAU DES EMPLOIS**

**MISE À JOUR AU 07 AVRIL 2011**

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Statut</b>	<b>Temps travail</b>	<b>Nombre</b>	<b>Dont vacant</b>
Adjoint administratif de 2ème classe	Titulaire	TC	3	1
Adjoint administratif de 2ème classe	Titulaire	TNC	1	1
Adjoint administratif	CDI	TC	1	
Adjoint administratif	CAE	TNC	2	
Adjoint administratif de 1ère classe	Titulaire	TC	1	
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	Titulaire	TC	2	
Rédacteur	Titulaire	TC	1	

Attaché territorial	Titulaire	TC	1	
Secrétaire	CDI	TC	2	
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>14</b>	<b>2</b>
Adjoint d'animation	CDI	TC	2	
Adjoint d'animation	CDI	TNC	3	
Adjoint d'animation de 2ème classe	Titulaire	TC	9	
Adjoint d'animation de 2ème classe	Titulaire	TNC	7	
Animateur	CDI	TC	2	
Resp. pôle animation globale	CDI	TC	1	
Resp. pôle extra et périscolaire	CDI	TC	1	
Responsable de CLSH	CDI	TC	1	
Adjoint d'animation	CAE	TC	1	
Adjoint d'animation de 2ème classe	CDD	TC	2	
Adjoint d'animation de 2ème classe	CDD	TNC	12	<b>1</b>
Adjoint d'animation	Saisonnier	TC	16	<b>16</b>
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>			<b>57</b>	<b>17</b>
Adjoint du patrimoine	Titulaire	TNC	1	
Adjoint du patrimoine de 2ème cl	Titulaire	TC	1	
Assistant d'enseignement artistique	CDI	TNC	6	
Assistant d'enseignement artistique	CDD	TNC	3	
Directeur Ecole de Musique	CDI	TC	1	
Assistant de conservation du patrimoine	Titulaire	TC	1	
Intervenant activité de loisirs, activité accessoire	CDD	ACCE	4	
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>			<b>17</b>	<b>0</b>
Agent social	Titulaire	TNC	1	
ATSEM 2ème classe	Titulaire	TC	2	
ATSEM 2ème classe	Titulaire	TNC	1	
ATSEM Principal de 2ème classe	Titulaire	TC	1	
ATSEM Principal de 2ème classe	Titulaire	TC	1	
ATSEM 1ère classe	Titulaire	TC	3	<b>2</b>
Auxiliaire de puériculture	CDI	TC	2	
Directrice coordonnatrice enf....	CDI	TC	1	
Resp. structures multi accueil	CDI	TC	1	
Animatrice RAM	CDI	TC	1	
Assistante petite enfance	CDI	TC	1	
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>			<b>15</b>	<b>2</b>
Adjoint technique de 2ème classe	Titulaire	TC	14	<b>2</b>
Adjoint technique de 2ème classe	Titulaire	TNC	7	
Adjoint technique de 2ème classe	CDD	TC	1	
Adjoint technique de 2ème classe	CDD	TNC	4	
Adjoint technique	CDI	TNC	2	
Adjoint technique	CDI privé	TC	1	
Adjoint technique occasionnel	Occasionnel	TC	1	<b>1</b>
Agent de maîtrise	Titulaire	TC	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	TC	3	
Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	TNC	1	
Fontainier	CDI privé	TC	4	
Contrôleur principal de travaux	Titulaire	TC	1	
Chef de Chantier canalisateur	CDI privé	TC	1	
Technicien supérieur	CDD	TC	3	
Technicien supérieur territorial	Titulaire	TC	1	
Ingénieur territorial	CDI	TC	2	
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>47</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>150</b>	<b>24</b>

Bilan 2011 : 24 postes vacants, dont 17 saisonnier à occasionnels, 1 poste vacant à conserver et 6 à supprimer (en gras). Rappel 2010 : 150 postes, dont 28 vacants, dont 4 à supprimer

Le tableau est validé sans aucune remarque.

## **CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SUD DIJONNAIS**

Il est envisagé la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et la Communauté de Communes du Sud Dijonnais en vue d'un marché d'étude pour le passage à une facturation incitative de la collecte des Ordures Ménagères. Cependant, la Communauté de Communes du Sud Dijonnais ne nous a toujours pas confirmé son accord à ce jour.

Ce point sera donc revu lors d'une prochaine réunion.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **INFORMATION : LANCEMENT DE PROCÉDURES DE MARCHÉ PUBLICS**

Le Conseil Communautaire est informé que plusieurs consultations importantes vont être lancées prochainement et d'ici à la fin de l'année :

- Renouvellement du marché d'entretien des réseaux d'assainissement,
- Maîtrise d'œuvre pour la filière de déshydratation des boues de la STEP de Brochon,
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des décharges communales,
- Etude du passage à la facturation incitative en matière de collecte des déchets ménagers,

### **ACCEPTATION d'UN DON**

Christophe LUCAND informe le Conseil Communautaire du souhait d'une famille de la Communauté de Communes de faire le don de 1200 ouvrages aux bibliothèques du groupement. Le Conseil Communautaire se prononce favorablement pour cette acceptation à l'unanimité et mandate le Président pour adresser les remerciements du Conseil Communautaire aux généreux donateurs.

### **MANIFESTATIONS DIVERSES**

Christophe LUCAND rappelle que plusieurs manifestations ont lieu prochainement et que les élus de la Communauté de Communes sont invités à y assister. Il souhaite que les membres du Conseil Communautaire ne soient pas absents de ces événements qui mobilisent les personnels de la communauté de communes et/ou du Centre social :

- Fête du Centre social le 21 mai.
- Gala de danse le 1<sup>er</sup> juillet.
- Concert le 2 juillet.

### **DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La prochaine séance du Conseil Communautaire se tiendra le 26 mai 2011.

## **ANNEXE : MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*« Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin réuni le 28 avril 2011 s'élève avec force contre la diminution importante des dotations de l'Etat au titre de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité entre les exercices budgétaires 2010 et 2011.*

*Cette notification de diminution importante, contredisant les assurances d'un « gel des dotations » annoncé, intervient après le vote du budget communautaire et bouleverse les prévisions votées collectivement par les élus le 7 avril 2011, imposant soit des coupes drastiques dans les services apportés aux habitants, soit une augmentation de la fiscalité additionnelle. Dans l'un ou l'autre cas, les élus constatent un transfert des charges sur la collectivité et/ou sur les contribuables.*

*La suppression de la TP, au bout du compte, se traduit bien par un transfert de charges des entreprises sur les ménages dont les budgets sont déjà fortement impactés par les augmentations successives du gaz, de l'électricité, du carburant et, généralement, de produits de consommation journalière. »*